ASSOCIATION AGRÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE COLOMBIER – FONTAINE

7 rue de Saint-Maurice 25260 Colombier-Fontaine

Compte-rendu de la réunion de la commission

« Etang de Beutal » du 9 mars 2020

Personnes présentes :
Yves TOCHOT, Jean-Luc NAVIET, Christian CURIE, Denis BONGARDEN

Absents excusés:
Benjamin PERROTEY

ORDRE DU JOUR :

1. Marché des saveurs à Beutal le 13 juin
2. Journée de démonstration pêche à l'étang le 7 juin
3. 42 heures de carpes les 26, 27 et 28 juin
4. Journée « Francas » à l'étang semaine du 20 au 24 avril
5. Ecole de pêche

1. Marché des saveurs à Beutal le 13 juin

La municipalité de Beutal nous invite à participer au marché des saveurs qui aura lieu le samedi 13 juin. Le but est d'animer la manifestation avec une pêche à la truite dans la fontaine du village comme nous l'avons déjà fait il y a 2 ans.

Personne de la commission n'est disponible pour participer à cette manifestation, le mois de juin étant déjà très chargé avec la journée démonstration le 7 et les 42 heures les 26, 27 et 28.

Voir si des autres membres du comité de pêche sont disponibles afin d'assurer cette manifestation. (Joël)

2. Journée de démonstration pêche à l'étang le 7 juin

Une journée de démonstration de pêche au coup et de pêche à la carpe est organisée en collaboration entre l'AAPPMA et Héricourt Pêche le 7 juin de 10 heures à 17 heures à l'étang de Beutal. (Horaires à affiner)

Le but est de promouvoir la pêche auprès des jeunes, mais aussi des plus âgés.

- Seront présents : Yves, Christian, Jean-Luc N., Denis. Qui d'autre du comité ? Contacter Yves.

- Nous organiserons 2 postes de pêche balisés :
  - 1 poste pêche au coup animé par 2 spécialistes
  - 1 poste pêche à la carpe animé également par 2 spécialistes
- Une pause d'une heure environ est prévue pour le repas de midi.
- Nous organiserons un casse croute pour les 4 pêcheurs ainsi que pour les bénévoles. (Saucisses, merguez, pain, moutarde, bière) Christian s'occupe du pain.
- Information :
  - Pub dans les écoles avec affiches
  - Pub sur le site internet
- Prévoir 2 barnums (1 par poste) Voir avec U.D.S. Colombier-Fontaine (Denis)
- Sur l'affiche préciser que les enfants présents sont sous la responsabilité des parents.

3. <u>42 heures de pêche à la carpe les 26,27 et 28 juin</u>

- Documents administratifs : (Yves)
  - Demande débit temporaire de boisson
  - Autorisation pêche de nuit
  - Déclaration préalable de la manifestation en sous préfecture
- Nourriture et boissons
  - A commander en fonction des consommations de l'année dernière
  - Faire 3 devis : Promocash (Yves), Colryuit (Christian), Intermarché (Jean-Luc)
  - Tout doit être payé par chèque AAPPMA pour faciliter le travail du trésorier
  - Bière pression cave de Voujeaucourt (Denis)
- Matériel
  - Barnums, grande tente, friteuse, tables et bancs sono et percolateur a l'U.D.S.Colombier fontaine (Contacter l'U.D.S. : Denis)
  - Barbecue : celui du chalet ; demander à la mairie (Yves) et 1 à Etouvans (Denis)
  - Benne à ordures : demander à PMA (Yves)
  - Pour éviter les problèmes électriques de l'année dernière, brancher les friteuses sur le coffret extérieur à gauche du chalet.
  - 2 sacs poubelle à chaque poste de pêche : verre + détritus
- Inscriptions
  - 10 équipes de 2 compétiteurs
  - Ne sont inscrits que ceux qui ont payé l'engagement de 140 € par équipe
  - Après avoir eu les 10 équipes conserver les coordonnées d'au mois 2 autres équipes pour les contacter en cas de désistement pour raison impérative d'une équipe.
- Financement :
  - Inscriptions : 10 x 140 € = 1400 €
  - 1000 € revient directement à l'AAPPMA
  - 400 € pour le financement des lots
  - Christian prospecte pour trouver des sponsors pour les lots, mais tous les membres du comité doivent réfléchir de leur coté.
  - Prévoir fond de caisse (Trésorier Alain)
- Publicité
  - Panneaux à mettre aux Beussières et à La Guinguette (Yves)
  - Publicité sur le site internet avant le 29 mars
  - Sur toutes les publicités mettre : Ouvert au public
- Personnel
  - Yves, Jean-Luc, Christian, Denis
  - Gilles et France se sont proposé pour participer

- Pour les membres du comité, se faire connaitre vers Yves.

Une autre réunion sera organisée plus tard afin de peaufiner l'organisation.

4. ***<u>Journée Francas</u>***

- Une demi-journée ou une journée la semaine du 20 au 24 avril
- 8 à 10 enfants présents
- Les enfants doivent-ils avoir la carte « Découverte – de 12 ans » à 6 € ou un « Pass-pêche » à 1 € ? Voir avec la fédération (Jacques)
- Le matériel sera fourni par l'AAPPMA
- Voir pour acheter des cannes de 4 m qui serviront à la future école de pêche
- Nous proposons de partager les enfants en 2 groupes de 5 avec au moins 1 moniteur Francas par groupe, accompagnés par des membres de l'AAPPMA :
    - 1 groupe de 5 jeunes en action de pêche avec assistance technique de 5 membres de l'AAPPMA accompagnés par au minimum 1 moniteur Francas
    - 1 groupe de 5 jeunes à un atelier pédagogique et découverte de l'étang accompagnés au minimum de 1 moniteur Francas et 2 membres de l'AAPPMA
- Préciser sur le contrat entre FRANCAS et l'AAPPMA que nous nous dégageons de toutes responsabilités par rapport aux problèmes pouvant survenir au cours de cette journée. Nous ne sommes présent que pour amener un plus sur la partie technique.
- Présents : Yves, Denis, Jean-Luc, Christian. Il faut au moins encore 3 membres de l'AAPPMA (Joël)
- Prévoir amorces, appâts (Jean-Luc et Christian)
- Les Francas envisagent la possibilité d'autres journées de ce type au cours de l'année. Les membres de la commission « Etang de Beutal » sont d'accord pour faire un premier essai au mois d'avril. La façon dont se déroulera cette première journée en avril déterminera la possibilité de participer à d'autres journées.

5. ***<u>Atelier pêche nature (APN)</u>***

- Les 4 membres de la commission présents à cette réunion déclinent la prise en charge de l'organisation de cet APN vu leur emploi du temps.
- Il y a beaucoup de contraintes administratives et sécuritaires pour être conforme à ce qui est prévu dans les textes de la fédération.

Le responsable de la commission

Yves Tochot